

## PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 5 novembre 2024, a adopté la résolution no 233-11-2024.

Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le mardi et débuteront à 19 heures :

- 14 janvier

- 4 février

- 4 mars

- 1<sup>er</sup> avril

- 6 mai - 3 juin

- 8 juillet

- 12 août

- 2 septembre

- 7 octobre

- 11 novembre

- 2 décembre

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 11 novembre 2024

Martine Lafond, directrice générale et

greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 18h30, le onzième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 novembre 2024.

Martine Lafond, directrice générale et

greffière-trésorière